

34310

Téléphone : 04 67 89 41 46
Adresse mail : contact@mairie-cruzy.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL MARDI 21 JANVIER 2025 A 18 H 15

L'an deux mille vingt-cinq et le 21 janvier à 18 h 15, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Rémy AFFRE, Maire.

PRESENTS : R. AFFRE - M. AZEMA - V. DOUVILLE DE FRANSSU - J-F. CHEVALIER - J-M. CARCELLER - N. VINUELAS - M. MOREAU - M. FAUQUIER.

EXCUSES : S. MANRESA (procuration à M. AZEMA) - N. SOUCAILLE (procuration à J-M. CARCELLER) - M. DEMBELE (procuration à J-F. CHEVALIER).

ABSENT : C. BITTER.

A 18 h 15, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire propose comme secrétaire de séance Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, désigne Madame Violaine DOUVILLE DE FRANSSU, secrétaire de séance.

- 1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.
- 2/ Imputation des dépenses du secteur public local.
- 3/ Demandes de subventions pour la création d'une aire de jeux inclusive.
- 4/ Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.
- 5/ Création de poste et modification du tableau des effectifs.
- 6/ Aide financière en faveur des sinistrés de Mayotte.
- 7/ Questions diverses.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention de servitude de réseaux sur un chemin rural.

Sa demande est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que nous avons été sollicités par le nouveau propriétaire du n°13 hameau de la Croisade qui possède une fosse septique située sous l'assiette du chemin rural n°13.

Afin de pouvoir intervenir sur cette fosse, ce dernier a besoin de l'autorisation de la mairie. Cette autorisation se traduit par une convention de servitude de réseaux, convention que rédigera son notaire au vu d'une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande donc l'autorisation à l'assemblée de signer cette convention. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

1/ Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025.

Monsieur le Maire expose qu'afin de pouvoir liquider les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2025, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits aux chapitres 20, 21 et 23 du budget primitif 2024 à savoir :

- Pour le budget communal : $847\,725 / 4 = 211\,931.25$ €
- Pour le budget du service Eau et Assainissement : $1\,619\,066 / 4 = 404\,766.50$ €

Monsieur le Maire demande l'autorisation de mandater lesdites dépenses à hauteur de ces montants. Le Conseil Municipal valide sa demande à l'unanimité.

2/ Imputation des dépenses du secteur public local.

Conformément à la circulaire préfectorale du 27 décembre 2001, Monsieur le Maire propose que les biens meubles figurant dans la liste annexée à ladite circulaire et dont la valeur est inférieure à 500 € TTC puissent être considérés comme valeur immobilisée.

Sa proposition est validée à l'unanimité.

3/ Demandes de subventions pour la création d'une aire de jeux inclusive.

Monsieur le Maire expose que le projet retenu cette année est la réhabilitation de notre aire de jeux en y incluant des équipements accessibles aux enfants en situation de handicap d'où l'intitulé du projet : création d'une aire de jeux inclusive.

Nous avons consulté deux entreprises pour l'établissement de devis sur les mêmes critères : pose d'un sol souple, équipements de jeux (six au total) et équipements urbains (table pique-nique, bancs et corbeilles papier).

La société ATS de Bessan a été retenue de prime abord pour un devis d'un montant de 53 529.35 € HT.

Au préalable, il convient de réaliser une dalle béton pour un montant de 13 612 € HT et, in fine, deux projecteurs LED seront posés pour un montant HT de 3 664 €.

Le montant total du projet s'élèverait donc à 70 805.85 € HT.

Afin que notre demande auprès de l'Etat soit prise en compte, il convient de déposer parallèlement des demandes auprès d'autres cofinanceurs comme le Département de l'Hérault et la Région Occitanie.

Monsieur le Maire demande au Conseil l'autorisation de déposer les demandes de subventions correspondantes. Sa demande est acceptée à l'unanimité.

4/ Révision du tarif des prestations de la régie des pompes funèbres.

Afin de répondre aux besoins et aux demandes de la population faisant appel aux services de la régie des pompes funèbres, Monsieur le Maire propose de rajouter à notre grille tarifaire des opérations et prestations funéraires, les prestations suivantes :

- Forfait crémation
- Conservation du corps en chambre funéraire
- Insertion d'une annonce dans le journal
- Frais de vacation de police municipale en cas de transport de corps

Cette liste est non exhaustive.

Le Conseil Municipal valide les propositions de Monsieur le Maire à l'unanimité.

5/ Création de poste et modification du tableau des effectifs.

Monsieur le Maire expose qu'afin de promouvoir un agent au titre de l'avancement de grade, il convient de créer le poste correspondant. Il propose donc la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe et de modifier dans ce sens le tableau des effectifs.

Le Conseil Municipal valide sa proposition à l'unanimité.

6/ Aide financière en faveur des sinistrés de Mayotte.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'Association des Maires de France a lancé un appel à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte suite au passage du cyclone Chido. Il est possible d'apporter un soutien financier par l'intermédiaire de la Protection Civile ou de la Croix Rouge.

Monsieur le Maire propose que la commune verse la somme de 600 €. Sa proposition est validée à l'unanimité.

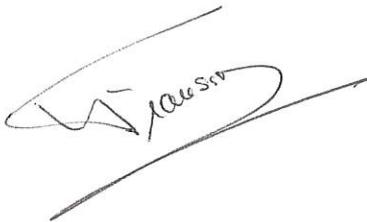
5/ Questions diverses.

- Forage de reconnaissance de la Serre Pascale : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux reprendront lundi 27 janvier. La problématique va se présenter au moment des pompes d'essai. Un approvisionnement en eau risque de s'avérer nécessaire.

- Raccordement à la STEU de Quarante : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux ont débuté par le débroussaillage des zones impactées par le passage des canalisations.
- Recensement de la population : Monsieur Carceller, coordonnateur communal pour le recensement de la population 2025, rappelle à l'assemblée que le recensement a débuté le 16 janvier et se poursuivra jusqu'au 15 février 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

